



# Assemblée générale

Distr. limitée  
10 novembre 2020  
Français  
Original : anglais

---

Soixante-quinzième session

**Troisième Commission**

Point 72 b) de l'ordre du jour

**Promotion et protection des droits de l'homme :**  
**questions relatives aux droits de l'homme, y compris**  
**les divers moyens de mieux assurer l'exercice effectif**  
**des droits de l'homme et des libertés fondamentales**

**Arménie : amendement au projet de résolution [A/C.3/75/L.22](#)**

## **Personnes disparues**

Insérer, après le paragraphe 2, un nouveau paragraphe libellé comme suit :

*Demande* à tous les États et à toutes les parties concernées par des situations d'urgence humanitaire complexes, en particulier pendant ou après un conflit armé, de coopérer pleinement avec les organismes des Nations Unies et les autres organisations d'aide humanitaire et de garantir au personnel humanitaire un accès sûr et sans entrave afin qu'il puisse fournir l'assistance voulue pour remédier au problème des personnes disparues ;

